

# Accompagner vos patients dans le sevrage tabagique



## Pourquoi ce projet ?

 Depuis janvier 2016, la loi autorise les chirurgiens-dentistes, infirmiers et les masseurs-kinésithérapeutes, au côté des médecins et sages-femmes, à prescrire les Traitements de Substitution Nicotinique (TSN). Non prescripteurs à ce jour, les pharmaciens sont pleinement impliqués dans le parcours du patient souhaitant se sevrer.

Les Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS) Chirurgiens-Dentistes, Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, Médecins, Pharmaciens, Sages-Femmes, et la Fédération des Maisons de Santé Hauts-de-France (FEMAS HDF), accompagnées de Hauts-de-France Addictions, ont initié un projet pour **soutenir ces professionnels dans la prise en soin du sevrage tabagique**. Ce projet est développé en partenariat avec la Communauté Professionnelle et Territoriale de Santé (CPTS) Grand Calaisis.

### Projet en 2 étapes

Connaître vos pratiques et identifier vos besoins et attentes

Mise en place d'actions répondant aux besoins identifiés

## 1. Connaître vos pratiques et identifier vos besoins et attentes

Suite à un diagnostic mené dans le Calaisis de juin à septembre 2023 auprès des chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, pharmaciens et sages-femmes libéraux du territoire, près de 30 professionnels ont répondu au questionnaire en ligne et/ou ont participé à l'entretien collectif afin de faire part de leurs pratiques, besoins et attentes.

### Parler tabac

La majorité des professionnels de santé aborde la consommation de tabac avec les patients mais des nuances s'observent :

- Près d'1 professionnel sur 3 l'aborde auprès de toute sa patientèle.
- Un peu moins de 2 professionnels sur 3 l'abordent uniquement auprès de certains patients et ce, dans des contextes précis : une pathologie diagnostiquée, une prescription médicamenteuse, une patiente enceinte, ...

### Aborder et accompagner le sevrage tabagique

Un peu plus de 2 professionnels de santé sur 3 accompagnent le sevrage tabagique et se sentent à l'aise pour le faire.

Pour les autres, les raisons sont diverses :

- Manque de temps, de formation, de connaissance des ressources de tabacologie du territoire.
- Absence de cotation ou d'habilitation.

### Besoins de formation

Les souhaits de formation portent sur :

- Aborder le tabagisme avec la patientèle.
- Connaître et prescrire les substituts nicotiques.
- Place du vapotage dans le sevrage.
- Accompagner le patient qui « rechute ».
- Aborder les autres consommations.

### Autres besoins repérés

- Connaître/renforcer la connaissance des structures ressources de la prise en charge en tabacologie sur le territoire. En effet, prendre en soin le sevrage tabagique nécessite parfois d'orienter les patients vers des structures ressources proposant un accompagnement complémentaire voire spécifique.
- Intérêt pour un outil de suivi du parcours du patient souhaitant se sevrer. Chaque professionnel pourrait rendre compte du suivi effectué, pour une connaissance partagée entre le patient et les différents professionnels impliqués dans son parcours (« outil de liaison interprofessionnel »).

Réalisé par :



En partenariat avec :

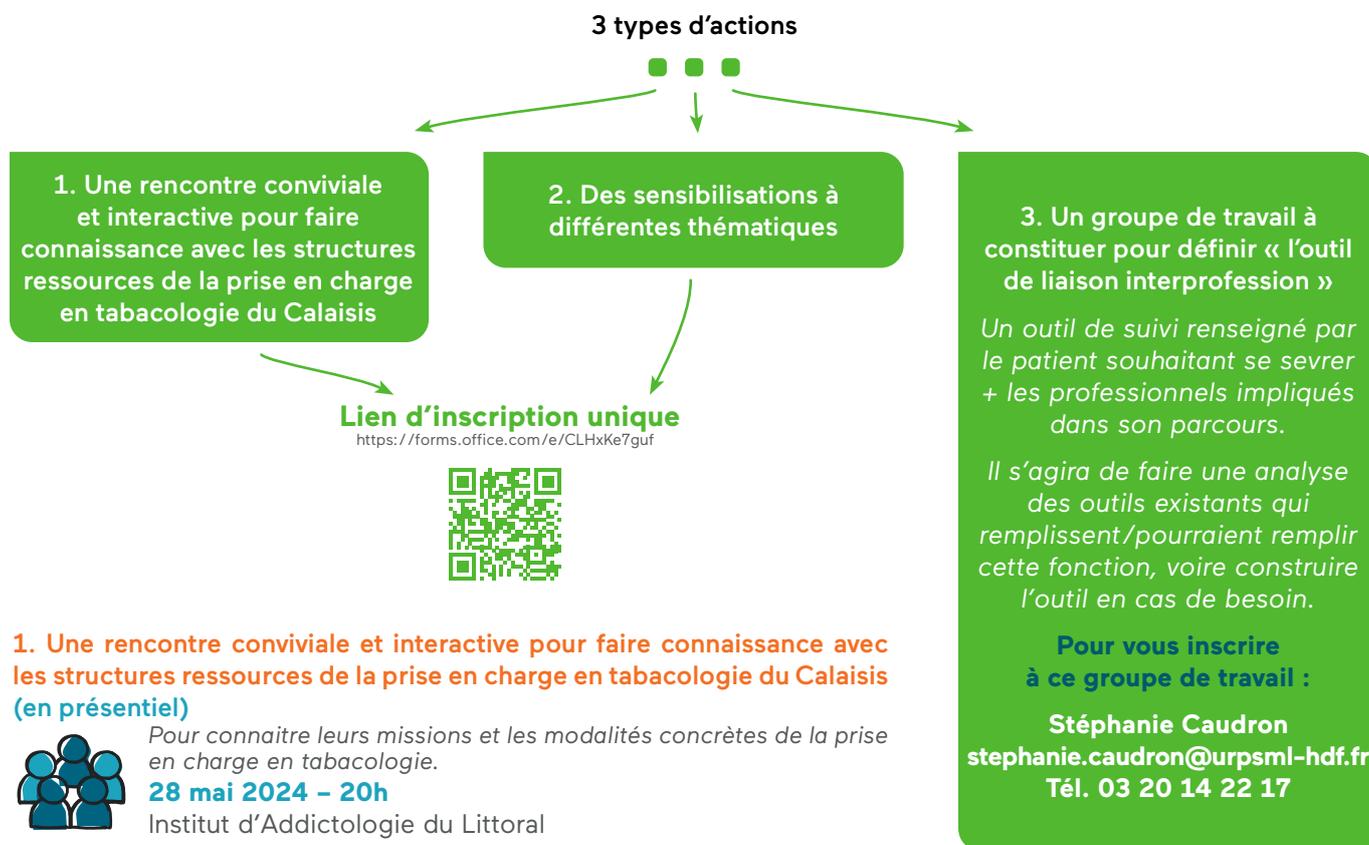


Financé par :



## 2. Mise en place d'actions répondant aux besoins identifiés

En réponse aux besoins identifiés, un programme d'actions ouvert aux chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, pharmaciens et sages-femmes libéraux du territoire, et plus largement aux professionnels adhérant à une CPTS et/ou exerçant en MSP, a été créé !



### 1. Une rencontre conviviale et interactive pour faire connaissance avec les structures ressources de la prise en charge en tabacologie du Calaisis (en présentiel)



Pour connaître leurs missions et les modalités concrètes de la prise en charge en tabacologie.

**28 mai 2024 – 20h**

Institut d'Addictologie du Littoral  
89 rue André Trocmé – 62100 Calais

### 2. Des sensibilisations à différentes thématiques :

#### « Repérage Précoce Intervention Brève et Abord du sevrage tabagique par la prescription de traitements de substitution nicotinique » (en présentiel)



Pour s'approprier les concepts du Repérage Précoce Intervention Brève et intégrer le repérage systématisé dans sa pratique ; identifier les types de dépendances au tabac ; adopter une posture professionnelle adaptée pour accompagner et soutenir le consommateur dans sa décision de changement ; connaître les Traitements de Substitution Nicotinique (TSN) ; adapter la prescription à des publics spécifiques et introduire le webinar d'approfondissement « La Substitution Nicotinique en pratique ».

**13 juin 2024 en Calaisis – de 20h30 à 22h30**

#### « La Substitution Nicotinique en pratique » (visio)



Pour évaluer la dépendance physique à la nicotine ; connaître les différents types de traitements qui permettent la substitution nicotinique et prescrire le dosage adapté.

**24 septembre 2024 – de 12h à 13h30 ou de 20h à 21h30**

#### « La vape et les nouveaux produits » (visio)



Pour identifier les idées reçues sur l'utilisation de la vapoteuse dans le chemin d'arrêt du tabac ; faire le point sur les études et les actualités ; comprendre les cibles privilégiées des nouveaux produits et exposer les risques majeurs (sanitaires, écologiques, addictifs).

**8 octobre 2024 – de 12h30 à 13h30 ou de 20h30 à 21h30**

#### « Reprise après une tentative d'arrêt : comment ne pas reprendre le tabac ? » (visio)



Pour définir la rechute et la différencier du manque ; identifier les raisons de la reprise du tabac ; comprendre les situations déclenchantes d'envies ; réintroduire le processus de changement et les stratégies d'arrêt durable du tabac.

**14 novembre 2024 – de 12h30 à 13h30 ou de 20h30 à 21h30**

#### « Sevrage tabac et polyconsommation » (visio)



Pour comprendre les relations et interactions tabac/cannabis/alcool chez les consommateurs ; prendre en charge un fumeur polyconsommateur ; comprendre la place des Traitements de Substitution Nicotinique (TSN) dans l'accompagnement vers l'arrêt des consommations.

**28 novembre 2024 – de 12h30 à 13h30 ou de 20h30 à 21h30**